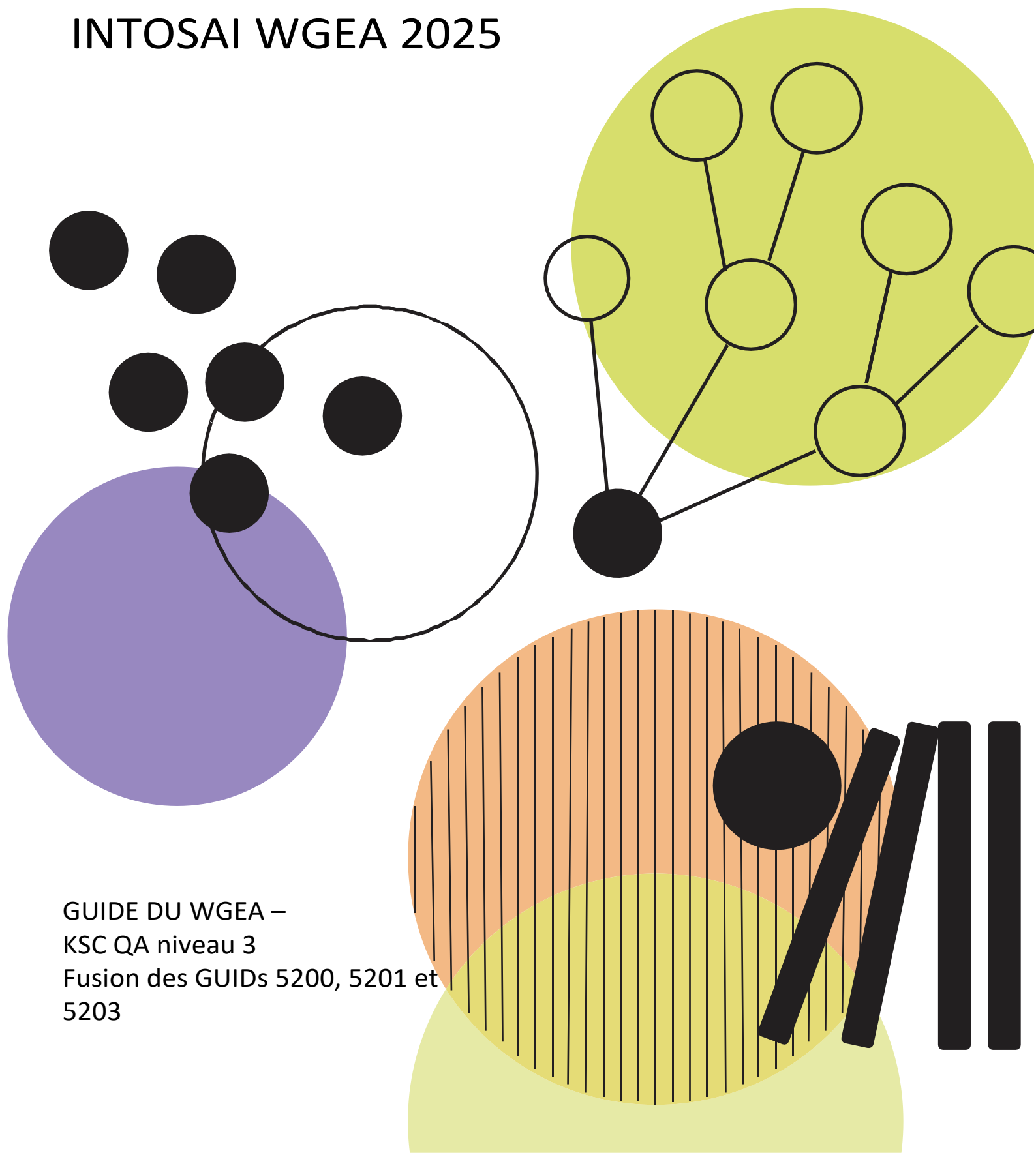


Guide

sur l'audit environnemental

INTOSAI WGEA 2025



GUIDE DU WGEA –
KSC QA niveau 3
Fusion des GUIDs 5200, 5201 et
5203

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. AUDIT ENVIRONNEMENTAL	4
2.1. Audit environnemental de performance	7
2.2. Audit environnemental de conformité	7
2.3. Audit financier environnemental.....	8
2.4. Rapports sur le développement durable	9
2.5. Audit des accords internationaux	9
3. PLANIFICATION DES AUDITS ENVIRONNEMENTAUX	12
3.1. Acquisition de connaissances en matière d'environnement	13
3.2. Sélection des thèmes d'audit environnemental	14
3.3. Évaluation des risques.....	15
3.3.1. Évaluation des risques dans le cadre d'un audit de performance	15
3.3.2. Évaluation des risques dans le cadre des audits de conformité et financier	16
3.4. Conception d'audits environnementaux.....	17
3.4.1. Objectifs des audits environnementaux.....	18
3.4.2. Méthodologie d'audit environnemental	18
3.4.3. Questions relatives à l'audit environnemental.....	18
3.4.4. Critères d'audit pour les audits environnementaux.....	19
3.4.5. Sources des critères d'audit.....	20
4. RÉALISATION D'UN AUDIT ENVIRONNEMENTAL	21
5. RAPPORT ET SUIVI.....	22
Annexe 1 : Glossaire	23
Annexe 2 : Abréviations	25
Annexe 3 : Quelques-uns des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) actuels.....	26

1. INTRODUCTION

Le présent guide concerne la réalisation d'audits dans une perspective environnementale et sert de document général élaboré par le groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental (WGEA). Il fusionne et actualise le contenu des GUID 5200 : « Activités dans une perspective environnementale », GUID 5201 : « Audit environnemental dans le contexte des audits financiers et de conformité » et GUID 5203 : « Coopération en matière d'audit des accords internationaux sur l'environnement ».

Le guide est accompagné d'un manuel pratique qui fournit des bonnes pratiques et des exemples d'audit. Ce document présente les aspects fondamentaux de l'audit environnemental. Cependant, l'audit environnemental est un domaine en constante évolution. Le manuel peut donc être mis à jour plus fréquemment, fournissant ainsi des exemples plus détaillés et traitant de manière plus approfondie les questions émergentes, que ce guide qui reste axé sur de grandes orientations, se destinant ainsi à un usage de long terme.

Dans le présent guide, le terme « audit environnemental » désigne de manière générale l'audit de divers sujets liés aux politiques environnementales et à leurs impacts, tant intentionnels qu'involontaires. Ces sujets comprennent, sans s'y limiter, la protection de la nature et de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, la gouvernance des ressources naturelles (telles que l'exploitation minière, la pêche et l'agriculture), l'impact des projets d'infrastructure, le développement durable et l'action climatique.

Bien que l'audit environnemental ne constitue pas un type d'audit spécifique, il est reconnu comme un concept distinct et établi, depuis 1992. Il est important de ne pas le confondre avec une catégorie spécifique d'audit. Les orientations présentées dans ce guide doivent être appliquées conformément au mandat et aux responsabilités de chaque institution supérieure de contrôle (ISC) concernée, en reconnaissant que le champ d'application et les approches à mettre en place peuvent varier en fonction des cadres juridiques nationaux et des compétences institutionnelles.

Par conséquent, toutes les orientations, méthodologies et pratiques décrites concernant les audits environnementaux pourraient tout aussi bien être appliquées aux audits portant sur l'action climatique et le développement durable, ainsi que sur les aspects sociaux associés, qui sont des domaines dynamiques et en constante évolution. En intégrant l'action climatique dans le champ plus large des audits environnementaux, nous garantissons une approche globale pour évaluer les réponses aux défis environnementaux auxquels notre planète est confrontée.

Si l'audit des sujets environnementaux est fondamentalement similaire à l'audit de politiques dans tout autre domaine, les questions environnementales comportent certains éléments qui nécessitent des orientations spécifiques. L'objectif du présent document d'orientation est d'aborder les éléments clés spécifiques aux sujets environnementaux. Ce document vise à améliorer la qualité et l'impact des audits dans le traitement des risques environnementaux et des problématiques environnementales à fort impact. De plus, il met en évidence des thèmes transversaux afin de garantir la pertinence et l'applicabilité pour des contextes et des défis environnementaux variés.

Le guide couvre les principales phases d'audit (planification, réalisation, rapport et suivi) d'un audit environnemental. Les orientations mettent l'accent sur l'intégration des considérations environnementales dans tous les types d'audits, en abordant les impacts à long terme, la durabilité, les risques et les liens intersectoriels. Il est recommandé d'intégrer la Gestion de la Qualité dans les audits environnementaux afin de promouvoir le respect des standards professionnels et de renforcer la crédibilité et la fiabilité des conclusions d'audit conformément aux principes de la norme ISSAI 140¹.

Public cible :

- Équipes d'audit spécialisées dans les audits de performance, de conformité ou financiers qui cherchent à inclure des perspectives environnementales dans les audits des politiques relatives à tout domaine.
- Les ISC qui collaborent à des audits conjoints ou coordonnés sur des questions environnementales communes ou qui mettent en œuvre les accords internationaux en matière d'environnement.

Types d'audit :

- Audits de performance : évaluation de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie des programmes et politiques environnementaux.
- Audits de conformité : garantir le respect des lois, réglementations et traités internationaux en matière d'environnement.
- Audits financiers : traiter les questions environnementales dans le contexte des rapports financiers.

Les audits environnementaux peuvent être conçus pour traiter les aspects financiers, relatifs à la performance et/ou à la conformité. S'il est difficile d'intégrer les trois aspects au sein d'un seul audit, la combinaison de différents aspects peut garantir une évaluation plus exhaustive du sujet traité. Les orientations présentées ici soutiennent également les audits transversaux, car les questions environnementales couvrent souvent plusieurs secteurs, notamment le développement durable, la capacité nationale en matière de gouvernance environnementale, la planification et la budgétisation, l'intégration du climat et les politiques liées à l'eau, à l'énergie, aux achats et à l'allocation des ressources.

En outre, le guide peut être utilisé lors :

- des audits coopératifs entre les institutions supérieures de contrôle (ISC) sur des questions environnementales communes, conformément à la définition du GUID 9000, selon laquelle les audits coopératifs peuvent être classés en trois types : audits parallèles/simultanés, audits coordonnés et audits conjoints. Pour plus de détails, voir le GUID 9000¹.
- d'audit de la mise en œuvre nationale des accords internationaux en matière d'environnement.

2. AUDIT ENVIRONNEMENTAL

L'audit des sujets environnementaux peut être réalisé sous la forme d'un audit de conformité, d'un audit financier ou d'un audit de performance qui examine et évalue la manière dont les organismes en charge, tels que les gouvernements et les autorités publiques, gèrent, supervisent et protègent l'environnement et les ressources naturelles.

Les audits environnementaux sont essentiels pour garantir le respect des normes environnementales, identifier et atténuer les risques et promouvoir la durabilité. Ils protègent la santé publique, préviennent la dégradation de l'environnement et encouragent l'utilisation responsable des ressources naturelles. En servant l'intérêt public, ces audits contribuent à préserver les ressources pour les générations futures.

Les audits environnementaux peuvent se concentrer sur des questions, des politiques ou des programmes environnementaux spécifiques et impliquer des agences ayant des mandats environnementaux directs, mais aussi d'autres dont les activités ont un impact environnemental significatif.

Les gouvernements peuvent avoir un impact important sur l'environnement, par exemple par le biais de politiques d'achat ou la mise en œuvre de programmes environnementaux. En outre, les audits environnementaux peuvent aborder la question de l'intégration des questions environnementales dans l'ensemble du gouvernement. Par conséquent, une perspective environnementale peut être intégrée dans tout audit.

Par exemple, un audit sur les questions de santé publique pourrait révéler un lien évident avec la pollution environnementale et la santé mondiale. La réduction de la pollution peut profiter considérablement aux citoyens en améliorant le bien-être de la société et en entraînant des économies substantielles.

L'un des principaux défis de la gouvernance environnementale est la présence de défaillances du marché. Les coûts liés à la dégradation de l'environnement ne sont souvent pas pleinement reflétés dans les transactions du marché, ce qui entraîne des externalités négatives, telles que la pollution, l'épuisement des ressources et la perte de biodiversité. Afin d'atténuer ces effets, les gouvernements ont mis en place divers instruments politiques, notamment des taxes, des redevances et des subventions environnementales ainsi que des systèmes de quotas, comme ceux visant les émissions de dioxyde de carbone.

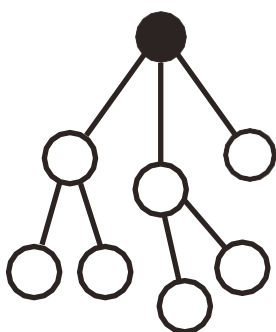
Compte tenu de ces mécanismes politiques, les auditeurs jouent un rôle essentiel dans l'évaluation de leur efficacité, de leur efficience et de leur conformité à divers standards, incluant la législation et les accords internationaux. L'audit des politiques environnementales et des instruments financiers fournit des informations précieuses pour déterminer si ces mesures atteignent les objectifs prévus, si elles sont correctement mises en œuvre et si les fonds publics sont utilisés de manière efficace.

L'audit environnemental peut comporter des aspects techniques qui nécessitent potentiellement une analyse plus approfondie et une compréhension poussée de la question faisant l'objet de l'audit.

Certaines caractéristiques spécifiques de l'audit environnemental



Les questions environnementales sont souvent difficiles à monétiser. Il est par exemple difficile d'attribuer une valeur monétaire à la biodiversité ou à la qualité de l'air. Cependant, des méthodes sont en cours d'élaboration. Un exemple dans le domaine des politiques climatiques est celui des marchés du carbone. Malgré cela, les mesures liées, par exemple, à l'adaptation au changement climatique, visant à prévenir les coûts futurs, peuvent encore être difficiles à mesurer et à tarifier. L'évaluation économique des services écosystémiques est un autre domaine qui fait l'objet de diverses innovations, mais qui pose aussi des défis liés à l'élaboration de mesures adéquates.



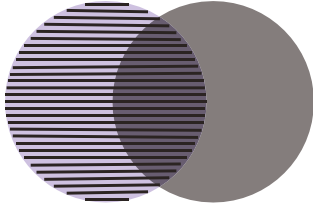
Les informations non financières, telles que les tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, les mètres cubes d'eau consommés ou la proportion de produits écolabellisés, peuvent être importantes pour les tests d'audit effectués. Ce type d'informations peut être plus difficile à comprendre et à interpréter en raison de l'absence de principes de *reporting* ou de critères faisant autorité qui seraient communément acceptés, ou en raison de leur nature qualitative. Malgré ces défis, les informations non financières sont souvent très pertinentes pour les audits liés aux questions environnementales. En outre, l'élaboration d'indicateurs progresse rapidement.



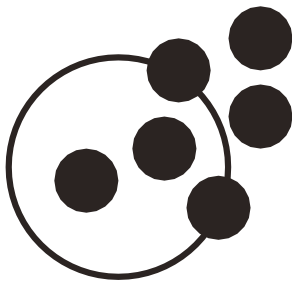
Les questions environnementales s'inscrivent généralement dans le long terme, et les auditeurs peuvent ne pas être habitués à évaluer les actions gouvernementales ou à formuler leurs propres recommandations dans une perspective à long terme. En outre, l'inscription sur un temps long rend difficile l'évaluation de l'impact de politiques ou de programmes spécifiques parmi d'autres facteurs affectant le développement.



Les risques environnementaux peuvent être spécifiques et rapides. Par exemple, le concept de point de non-retour fait référence à une situation où une série de petits changements conduit à un changement soudain, dramatique et radical.



La nature intersectorielle des politiques environnementales efficaces. La résolution des problèmes environnementaux nécessite généralement la participation de plusieurs secteurs gouvernementaux. Par exemple, l'efficacité des politiques climatiques est influencée par les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture, ainsi que par divers outils de politique fiscale. De la même manière, la pollution atmosphérique et les microplastiques sont non seulement nocifs pour l'environnement, mais posent aussi des risques importants en termes de santé publique.



La nature transfrontalière des problèmes environnementaux. Les questions environnementales ne limitent pas aux frontières nationales et peuvent avoir des répercussions en cascade au-delà des frontières. Par conséquent, une gestion efficace des questions environnementales nécessite souvent une coopération avec les pays voisins (par exemple, la protection d'un fleuve frontalier) ou des efforts mondiaux (par exemple, les plastiques océaniques, les émissions de CO2 ou les objectifs de développement durable en matière d'environnement).



L'audit environnemental peut être lié à l'évaluation du développement durable. Le développement durable, défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins », est un concept clé des audits environnementaux. Il implique d'intégrer des objectifs sociaux, environnementaux et économiques, d'examiner les questions sous perspectives nationales et mondiales, et d'étendre l'échelle de temps pour prendre en compte les générations futures. L'Agenda 2030 est le cadre mondial actuel pour le développement durable et comprend 17 objectifs de développement durable, mais le concept de développement durable est plus ancien.

2.1. Audit environnemental de performance

Un audit de performance évalue l'économie, l'efficacité et l'efficacités – souvent appelées les trois « E » – des dépenses publiques dans le secteur de la gestion environnementale. En outre, l'environnement lui-même a parfois été considéré comme le quatrième « E ». Pour des orientations générales sur l'audit de performance, veuillez-vous référer à l'ISSAI 300 : Principes de l'audit de performance et à l'ISSAI 3000 – Norme d'audit de performance.

L'**économie** consiste à minimiser le coût des ressources – qu'elles soient financières, humaines ou matérielles – tout en tenant compte des considérations de temps et de qualité. Dans le cadre d'un audit environnemental, cela peut faire référence, par exemple, aux économies réalisées grâce à des mesures d'efficacité énergétique ou au gaspillage de ressources financières résultant d'une mauvaise gestion de l'eau.

L'**efficacité** consiste à déterminer si les ressources ont été utilisées de manière optimale, c'est-à-dire à tirer le meilleur parti des ressources disponibles. Un exemple d'audit environnemental pourrait être d'évaluer si les objectifs de la politique climatique ont été atteints de manière rentable, en donnant la priorité à la mise en œuvre des actions les plus rentables avant d'envisager des mesures plus coûteuses.

L'**efficacité** consiste à atteindre les objectifs fixés et à obtenir les résultats escomptés. Elle correspond au rapport entre les résultats escomptés et les résultats réels des dépenses publiques. Dans le domaine de l'audit environnemental, on peut citer comme exemple la question de savoir si les objectifs fixés en matière de protection de l'eau (par exemple, le bon état des eaux) ont été atteints. Il arrive parfois que les audits révèlent que les conditions préalables à l'évaluation de l'efficacité font défaut, par exemple en l'absence de stratégies ou de plans de mise en œuvre.

Dans le cadre de l'audit de performance, le champ d'application d'un audit environnemental peut inclure, par exemple :

- L'évaluation de la gouvernance et de la performance des projets, programmes et politiques environnementaux mis en œuvre, en mettant l'accent sur le degré de réalisation de leurs objectifs ;
- L'impact environnemental d'autres programmes et politiques sectoriels ;
- Les systèmes de gestion environnementale, les indicateurs environnementaux et les rapports environnementaux ;
- Les évaluations des politiques environnementales et fiscales proposées, y compris les évaluations de leur efficacité potentielle pour atteindre les objectifs environnementaux ;
- La cohérence des politiques gouvernementales du point de vue environnemental ; et
- Le traitement des questions environnementales transversales (par exemple, le changement climatique et la perte de biodiversité).

2.2. Audit environnemental de conformité

Dans le contexte des questions environnementales, l'audit de conformité consiste à fournir l'assurance que les activités de l'entité auditée sont menées conformément aux lois, normes et politiques environnementales applicables, tant au niveau national qu'international. De plus, il englobe d'autres lois, réglementations et traités internationaux d'ordre général qui ont une incidence sur l'environnement, car les considérations environnementales peuvent s'inscrire dans un cadre juridique et réglementaire plus large. Pour obtenir des orientations générales sur l'audit de conformité, veuillez-vous reporter à la norme ISSAI 400 : Principes de l'audit de conformité et à la norme ISSAI 4000 : Norme d'audit de conformité.

Ce type d'audit permet aux institutions supérieures de contrôle (ISC) d'évaluer si les entités respectent les réglementations et les directives requises. Il aide les entités auditées à s'assurer que leurs activités sont menées conformément aux objectifs environnementaux et aux exigences légales établis. Il peut s'agir, par exemple, de normes fixées par la loi, relatives au traitement des eaux usées ou à la pollution atmosphérique.

Un audit de conformité environnementale peut :

- Promouvoir la conformité ou fournir une assurance accrue quant au respect des politiques et législations environnementales existantes et à venir ;

- Réduire les risques et les coûts liés au non-respect des réglementations ; et
- Identifier les responsabilités et les risques.

Il est important de comprendre les normes environnementales qui pourraient entraîner des inexactitudes significatives dans les états financiers ou avoir un impact important sur les activités d'une entité.

Lors de la planification et de la réalisation d'un audit, il est essentiel d'évaluer la conformité aux normes applicables, en particulier lorsque la non-conformité pourrait avoir un impact significatif sur le respect des normes environnementales par l'entité.

2.3. Audit financier environnemental

Un audit financier environnemental consiste à recueillir des éléments probants afin de déterminer si les coûts, obligations, impacts et résultats environnementaux qui ont une incidence significative sur les états financiers de l'entité sont présentés conformément au cadre normatif et d'information financière applicable. Pour des conseils généraux sur l'audit financier, veuillez vous référer à la norme ISSAI 200 : Principes d'audit financier et à la norme ISA250 : Prise en compte des lois et réglementations dans l'audit des états financiers, ainsi qu'à la série ISSAI 2000.

L'audit des états financiers peut exiger que l'auditeur tienne compte des réglementations environnementales dans le cadre de l'audit, en particulier des questions et des risques environnementaux, s'ils ont une incidence significative sur les états financiers. Les audits financiers environnementaux doivent suivre/tenir compte de la même base comptable (caisse ou comptabilité d'exercice) que les états financiers de l'entité auditée.

Dans le cadre d'un audit environnemental, l'évaluation de la matérialité nécessite une perspective plus large que dans le cadre d'un audit financier, car elle tient compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques, des préoccupations des parties prenantes ainsi que de la nature et de l'étendue potentielle des dommages environnementaux. Les auditeurs peuvent prendre en considération des facteurs tels que l'ampleur de l'impact environnemental, la sensibilité de l'environnement affecté, les risques pour la santé et la sécurité publiques, le respect des réglementations environnementales, les préoccupations des parties prenantes et la réversibilité des dommages.

Le concept de double matérialité englobe deux dimensions dans l'évaluation de la matérialité :

1. La matérialité financière se concentre traditionnellement sur l'importance des informations financières pour les investisseurs et les parties prenantes dans les processus décisionnels.
2. La matérialité de l'impact va au-delà des considérations financières et englobe des impacts sociétaux et environnementaux plus larges. La matérialité de l'impact reconnaît l'impact de l'organisation sur l'environnement et la société (et, de la même manière, l'impact environnemental sur l'organisation) et revêt une importance particulière dans l'évaluation des activités des entités publiques.

Un audit financier environnemental peut également aborder les risques découlant des potentiels impacts négatifs des questions environnementales, telles que les catastrophes météorologiques graves exacerbées par le changement climatique. Ces incertitudes, bien qu'imprévisibles, peuvent avoir des effets négatifs importants sur les sociétés et les économies.

Les passifs environnementaux peuvent constituer un autre point d'attention important dans le cadre des audits financiers environnementaux. Par exemple, si les états financiers d'une organisation peuvent inclure des actifs fonciers, une attention particulière est également accordée aux « actifs environnementaux », c'est-à-dire aux actifs naturels qui ne fournissent pas de ressources mais offrent des services écosystémiques, tels que l'offre de logements, la lutte contre les inondations et le dérèglement climatique, ainsi que d'autres fonctions non économiques, comme l'esthétique ou les bienfaits sur la santé. Il existe des cadres, tels que le Système de Comptabilité Environnementale et Economique, qui ont été développés pour intégrer les données économiques et environnementales afin de fournir une vision plus exhaustive et multifonctionnelle des interdépendances entre l'économie et l'environnement. Les systèmes de comptabilité financière ne sont pas conçus pour prendre en compte les risques liés au changement climatique, à la perte de biodiversité ou à la pollution. La dégradation des services écosystémiques présente toutefois des risques sérieux pour les sociétés et leurs économies, pouvant potentiellement entraîner une augmentation des coûts.

2.4. Rapports sur le développement durable

La divulgation d'informations sur l'environnement, la durabilité et le climat par le biais de rapports sur le développement durable a été principalement encouragée par le secteur privé. Dans le secteur public, les auditeurs des institutions supérieures de contrôle (ISC) peuvent jouer un rôle crucial en fournissant une assurance pour ces rapports, soit dans le cadre d'audits financiers, soit dans le cadre d'un exercice distinct.

Il est essentiel de fournir une garantie sur les rapports de développement durable dans le cadre d'un audit financier car cela renforce la crédibilité et la fiabilité des informations présentées. En intégrant une garantie en matière de développement durable dans les audits financiers, les auditeurs peuvent garantir que les informations relatives au développement durable sont soumises aux mêmes normes rigoureuses et au même examen minutieux que les données financières, offrant ainsi aux parties prenantes une vue d'ensemble des performances et des risques globaux d'une organisation.

La Norme Internationale sur l'Assurance en matière de Développement Durable (ISSA) 5000 est une norme complète élaborée par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance (IAASB). Elle définit les exigences générales pour la réalisation de missions d'assurance en matière de développement durable. Cette norme s'applique à divers thèmes et cadres de durabilité et peut être utilisée tant par les comptables professionnels que par les professionnels de l'assurance non comptables. Elle vise à garantir la fiabilité et la transparence des rapports liés au développement durable, ce qui la rend adaptable aux différentes exigences réglementaires régionales et aux organisations de toutes les tailles.

2.5. Audit des accords internationaux

Compte tenu de la nature des audits environnementaux, la coopération entre les auditeurs de deux ou plusieurs pays peut être bénéfique. Cela peut inclure l'échange d'informations, de méthodologies et de bonnes pratiques afin de garantir l'efficacité de l'audit. Les audits coordonnés portant sur des questions spécifiques peuvent être fructueux, car les problèmes environnementaux sont transfrontaliers de par leur nature. En outre, de nombreux accords internationaux signés par les gouvernements peuvent fournir un cadre utile pour mener une approche d'audit et une base communes pour la formulation de critères d'audit.

Cette approche s'aligne sur les lignes directrices fournies dans le GUID 9000, qui soulignent l'importance des audits coopératifs pour relever efficacement les défis mondiaux. Bien que le GUID 9000 ne soit pas spécifique aux audits environnementaux, il peut être particulièrement utile dans ce contexte, car il offre une approche structurée pour traiter les questions environnementales transfrontalières et tirer parti des accords internationaux afin de mettre en place un cadre d'audit unifié.

Les accords internationaux sur l'environnement sont des accords entre pays visant à relever les défis environnementaux mondiaux, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. Ces accords définissent les engagements et les obligations des pays participants en matière de mise en œuvre de mesures visant à protéger et à préserver l'environnement.

Les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) sont des accords mondiaux, tels que l'Accord de Paris sur le Changement Climatique ou le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité. Il existe en outre des accords régionaux, tels que ceux concernant les mers régionales, et des accords bilatéraux entre deux pays pour traiter des questions environnementales spécifiques.

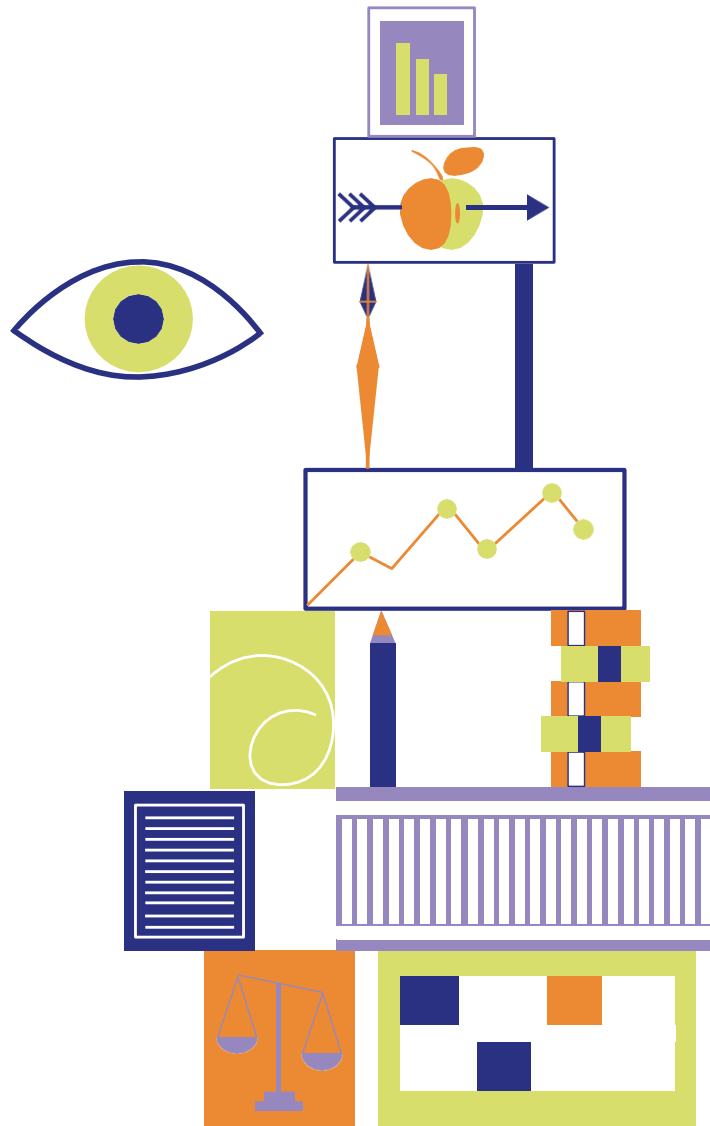
L'audit des accords internationaux sur l'environnement consiste à évaluer si les pays respectent leurs engagements et mettent en œuvre de manière effective les politiques et les mesures requises. En outre, ces audits favorisent la coopération entre les ISCs et tirent parti du caractère transfrontalier des accords internationaux.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les accords internationaux sur l'environnement peuvent fournir un cadre d'audit commun et une source de critères d'audit.
- Les audits évaluent la conformité vis-à-vis des obligations de l'accord et l'efficacité de sa mise en œuvre.
- Les ISCs peuvent collaborer afin de réduire les coûts opérationnels et d'améliorer l'efficacité de l'audit.
- Il peut être nécessaire de traiter les conclusions avec la sensibilité appropriée en raison de leurs implications internationales.
- Dans le cadre des conventions régionales, les audits concernent souvent des pays situés dans des zones géographiques spécifiques couvertes par l'accord.

Malgré ces particularités, le processus d'audit lui-même suit les étapes standard de tout audit environnemental, notamment la planification, la réalisation, la rédaction d'un rapport et le suivi.

Audit environnemental

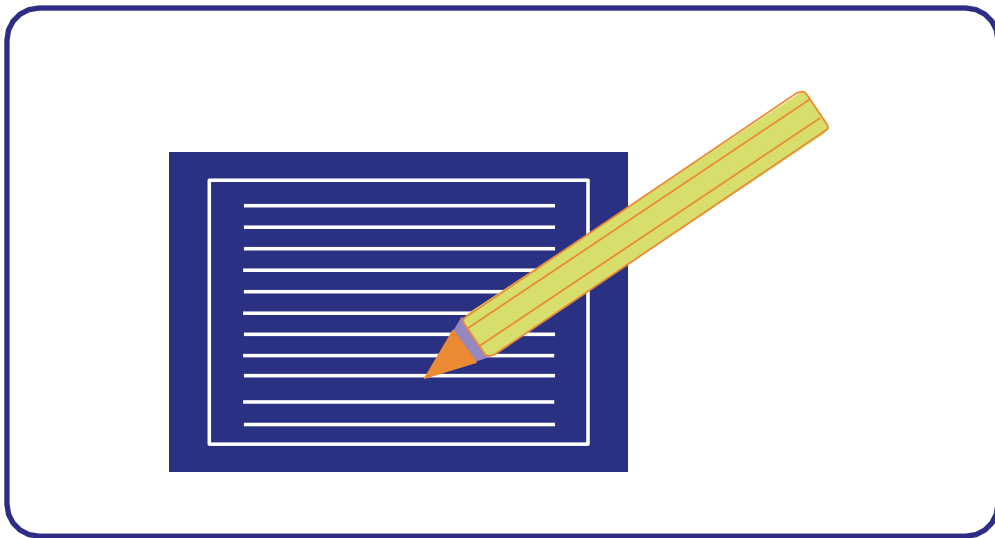


ÉTAPES

- Planification
- Compréhension du domaine d'audit
- Sélection des thèmes
- Évaluation du risque
- Conception de l'audit
- Choix des critères
- Réalisation de l'audit
- Rapport et suivi



Perspectives



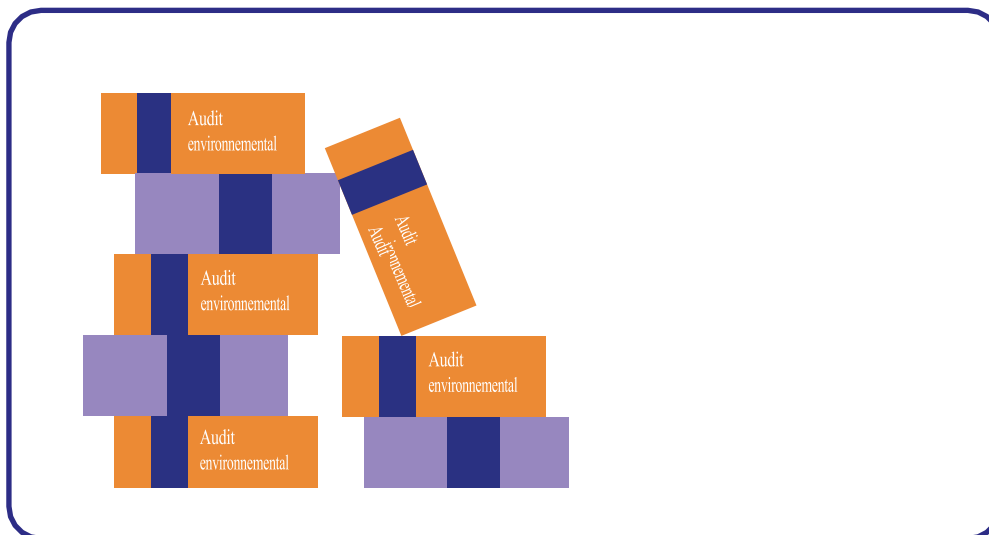
3. PLANIFICATION DES AUDITS ENVIRONNEMENTAUX

Une planification efficace des audits environnementaux implique de consulter les parties prenantes concernées afin de comprendre leurs points de vue et d'identifier les priorités de l'audit. Les auditeurs doivent respecter les principes énoncés dans la norme ISSAI 100, en accordant une attention particulière au contexte environnemental.

La norme ISSAI 100 exige que, lors de la planification d'un audit, les auditeurs appliquent les principes suivants :

- Définir clairement les termes de l'audit ;
- Acquérir une compréhension de la nature de l'entité/du programme à auditer ;
- Effectuer une évaluation des risques ou une analyse des problèmes et la réviser si nécessaire en fonction des conclusions de l'audit ;
- Identifier et évaluer le risque de fraude pertinent par rapport aux objectifs de l'audit ; et
- Élaborer un plan d'audit afin de garantir que l'audit est mené de manière efficace et efficiente.

Tous ces éléments nécessitent une bonne compréhension de la nature spécifique du problème environnemental visé par une politique ou un programme. De plus, parmi ces principes, l'analyse des risques comprend des éléments spécifiques propres à l'audit environnemental. Compte tenu de la complexité des questions environnementales, les ISC peuvent tirer parti des méthodes et techniques innovantes développées dans d'autres disciplines afin de planifier et de réaliser des audits de qualité.



3.1. Acquisition de connaissances sur les questions environnementales

Dans tous les audits, il est essentiel d'avoir une connaissance suffisante du sujet et des risques importants encourus afin d'identifier et de comprendre les questions susceptibles d'avoir une incidence significative sur le processus d'audit et le rapport d'audit.

Une connaissance suffisante des questions environnementales dans le contexte de l'audit ne signifie pas que les auditeurs doivent être des scientifiques spécialisés dans l'environnement, mais cela signifie qu'ils doivent avoir une compréhension suffisante pour reconnaître les risques environnementaux, s'assurer de la conformité et évaluer les implications pour la situation financière et les opérations de l'entité. La base de données d'audit de l'INTOSAI WGEA est une source précieuse d'informations sur les audits environnementaux précédents réalisés par les ISC, offrant des aperçus, des méthodologies et des enseignements tirés pour soutenir l'évaluation des risques et la planification des audits.

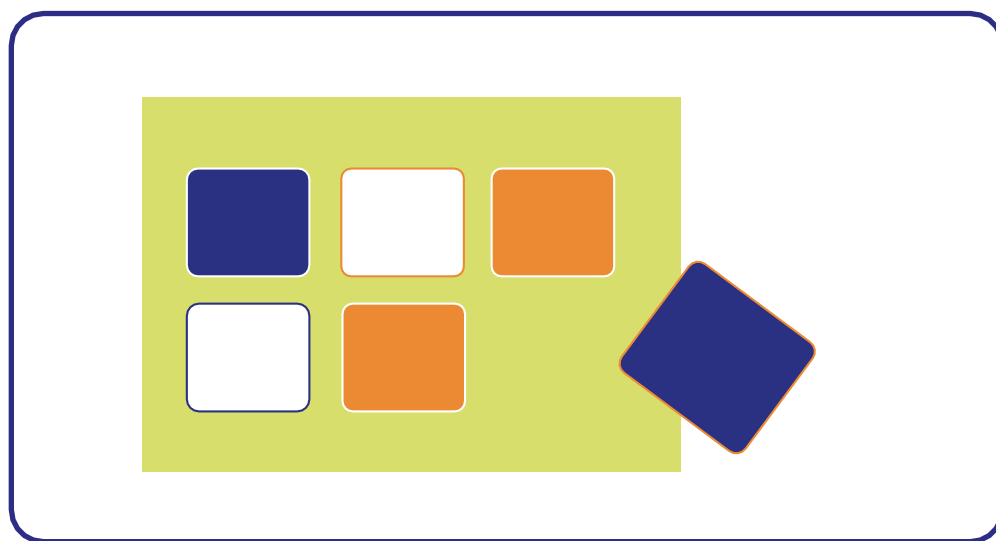
Il est important de comprendre l'objectif principal de la politique ou du programme audité au même titre que le domaine ou le secteur dans lequel l'entité opère, et d'identifier tout risque environnemental significatif. Il est tout aussi important d'évaluer dans quelle mesure la politique ou le programme s'aligne sur les objectifs environnementaux plus larges et les autres objectifs connexes de ces politiques, ou les affecte. L'audit environnemental est intrinsèquement interdisciplinaire et nécessite l'intégration de connaissances et d'expertise provenant de divers domaines. La collaboration avec des experts, par exemple en sciences de l'environnement, en économie et en sociologie, garantit que les audits sont complets et traitent efficacement de multiples dimensions.

En outre, de nombreux rapports publiés par des organisations de la société civile (ONG) travaillant dans des domaines spécifiques fournissent souvent des analyses approfondies des risques et des impacts potentiels des politiques gouvernementales. Toutefois, les auditeurs doivent évaluer la valeur probante de ces rapports afin d'en atténuer les éventuels biais.

En cas de manque d'expertise dans un domaine environnemental particulier, il convient de faire appel à des experts externes. Cela peut se faire par le biais de groupes d'experts, de groupes de discussion ou en consultant un ou plusieurs experts indépendants afin d'obtenir leur évaluation. La nature et la qualité des données, des opinions et des jugements obtenus de ces parties doivent être évalués de manière appropriée par l'auditeur afin de déterminer leur valeur probante et d'éviter toute évaluation biaisée.

Si l'entité dispose d'une fonction d'audit interne qui examine les aspects environnementaux de ses activités, l'auditeur doit envisager d'utiliser ces travaux, à condition qu'ils soient fiables. Dans certains cas, des experts environnementaux peuvent avoir contribué aux informations présentées dans les états financiers. Par exemple, ils peuvent avoir évalué le niveau de contamination et son étendue ou évalué différentes approches pour restaurer un site. Dans de tels cas, l'auditeur doit tenir compte de l'impact des travaux de l'expert sur les états financiers et de la compétence professionnelle, de l'indépendance et de l'objectivité de l'expert environnemental.

Pour demander et comprendre les conseils d'experts de manière efficace, il est toutefois nécessaire d'avoir une compréhension de base du sujet environnemental concerné. Cela permet à l'équipe d'audit de formuler ses questions avec précision et d'appréhender pleinement les contributions de l'expert.



3.2. Sélection des thèmes d'audit environnemental

Lors de la sélection des thèmes d'audit, il est utile d'examiner les politiques gouvernementales et de cartographier les risques du point de vue de la performance environnementale. Cette approche fondée sur les risques, qui consiste à identifier et à hiérarchiser les domaines en fonction de leur impact potentiel, permet d'identifier les thèmes d'audit présentant les risques environnementaux, sociaux et économiques les plus importants, garantissant ainsi que l'accent est mis sur les questions les plus importantes. En hiérarchisant ces domaines à haut risque, les auditeurs peuvent allouer les ressources de manière plus efficace et apporter des améliorations significatives.

Étant donné que les risques environnementaux s'étendent à plusieurs domaines politiques et organisations, les auditeurs doivent évaluer leur impact direct ou indirect sur l'environnement. Cela comprend l'évaluation des externalités positives, telles que les nombreux avantages des espaces verts urbains, et des externalités négatives, telles que la pollution ou l'épuisement des ressources causés par l'activité économique.

Comme pour tout autre audit, le timing est essentiel pour maximiser l'efficacité d'un audit environnemental. Le processus de planification doit tenir compte de l'impact potentiel du rapport sur la législation ou encore des documents stratégiques à venir et prendre en considération les agendas politiques. L'alignement du calendrier de l'audit sur les cycles législatifs garantit que les conclusions sont présentées au moment le plus opportun, ce qui augmente leur influence sur les décisions politiques et les améliorations réglementaires.



3.3. Évaluation des risques

Au cours de la phase de planification d'un audit environnemental, l'évaluation des risques vise à garantir que l'audit identifie et hiérarchise les menaces environnementales les plus importantes, maximisant ainsi sa valeur ajoutée. Cette évaluation consiste à identifier les dangers potentiels, à évaluer la probabilité de leur occurrence et à estimer la gravité de leurs impacts.

Les risques environnementaux sont généralement définis par la probabilité qu'une activité cause des dommages à l'environnement, ainsi que par leurs conséquences économiques, sociales et environnementales potentielles. Ces conséquences peuvent être évaluées à l'aide d'une analyse multicritère qui intègre les dimensions environnementales, économiques et sociales, ainsi que la probabilité de survenue et le niveau actuel de gestion des risques. Compte tenu de leur nature souvent à long terme, les risques environnementaux nécessitent une évaluation minutieuse et prospective.

3.3.1. Évaluation des risques dans le cadre d'un audit de performance

Lorsqu'elle planifie un audit d'une politique ou d'un programme environnemental, une ISC doit examiner la performance de cette politique ou de ce programme et les risques potentiels du point de vue de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité. L'audit examinera des questions spécifiques liées aux 3Es, ou à une combinaison de celles-ci, en fonction des risques environnementaux importants traités, de leur importance relative, de leur pertinence et de leur auditabilité.

Dans le cadre de l'audit public, les risques environnementaux découlent souvent des efforts déployés par les autorités publiques pour identifier et réduire les conséquences négatives par le biais de mesures et de politiques de gestion environnementale. Le problème est que ces mesures peuvent s'avérer insuffisantes et ne pas permettre de mettre en œuvre une politique ou un programme environnemental de manière économique, efficace ou efficace. La gravité de ces risques est évaluée en fonction de leur impact négatif potentiel sur le plan économique, social et environnemental. Il est important de noter que, si de nombreuses initiatives se concentrent sur la prévention et l'atténuation, il existe également des programmes axés sur la restauration. Il est essentiel de reconnaître que ces deux types d'efforts jouent un rôle crucial dans l'obtention de résultats environnementaux durables.

L'évaluation des risques environnementaux doit s'appuyer sur les connaissances acquises dans le domaine de l'audit et guider la formulation des questions et la définition du champ d'application de l'audit. Lors de l'évaluation de la nature et de la probabilité d'occurrence des effets environnementaux potentiels, il est important de tenir compte des responsabilités des gouvernements et de la manière dont les instruments de politique environnementale influencent ces effets potentiels. L'efficacité de ces instruments joue un rôle crucial dans la détermination de la probabilité des effets environnementaux potentiels.

Les défis courants liés à l'utilisation des évaluations des risques comprennent la disponibilité et la fiabilité des données et des indicateurs environnementaux. Les données environnementales proviennent souvent de sources multiples, qui utilisent des méthodologies, des unités de mesure et des niveaux de précision différents. De plus, les conditions environnementales peuvent changer en raison des variations saisonnières, des mises à jour réglementaires ou d'événements environnementaux imprévus, ce qui rend difficile l'établissement de références et de tendances fiables. L'absence de données de qualité, voire de données tout court, peut constituer en soi un constat d'audit, ainsi qu'un défi courant dans la plupart des audits.

Lorsque des données de qualité sont disponibles, l'utilisation d'aides visuelles clés, telles que des cartes et des graphiques, peut améliorer la compréhension et aider à identifier plus efficacement les lacunes.

3.3.2. Évaluation des risques dans le cadre des audits de conformité et financier

Une fois que l'on a acquis une connaissance suffisante de l'entité, la procédure standard consiste à évaluer le risque de conformité avec les normes pertinentes et le risque d'inexactitudes significatives dans les états financiers.

Outre l'évaluation des risques financiers traditionnels, les auditeurs doivent tenir compte de l'importance relative de l'impact, en particulier en ce qui concerne les questions environnementales. L'importance relative de l'impact fait référence à l'importance des activités ou des omissions d'une entité du point de vue des parties prenantes autres que les investisseurs financiers, notamment le grand public, les régulateurs et les groupes environnementaux. Les impacts environnementaux, tels que la pollution, les émissions et la perte de biodiversité, peuvent avoir des conséquences importantes sur les performances financières et la confiance du public.

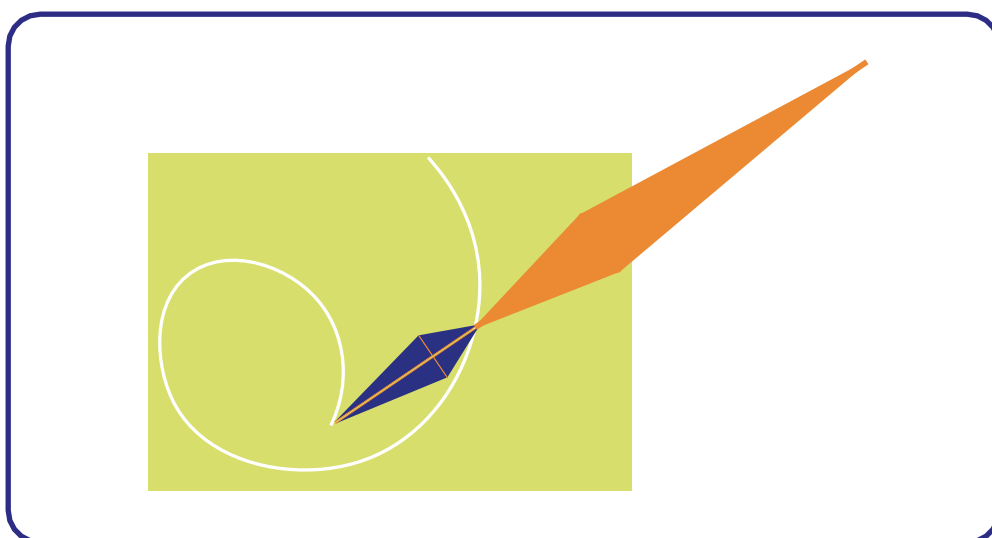
Voici quelques exemples de tels risques :

- Le non-respect de la législation, comme des émissions polluantes dépassant les limites légales ou l'utilisation non autorisée de ressources naturelles, qui peut entraîner des amendes, des indemnités ou la restauration obligatoire de l'environnement ;
- Le non-respect des lois, réglementations et accords internationaux en matière d'environnement, pouvant entraîner une atteinte à la réputation, des conséquences juridiques et un contrôle réglementaire accru ;
- Des changements économiques ou réglementaires importants affectant les activités d'une entité publique particulière ;
- Les responsabilités et les coûts liés aux litiges environnementaux/climatiques, y compris les coûts associés aux actions en justice liées à des dommages environnementaux ou au non-respect des obligations liées au climat ;
- Le risque de fraude lié, par exemple, à de fausses déclarations concernant la compensation carbone ou à la délivrance de permis d'exploitation forestière illégaux ;
- Les risques de greenwashing, qui incluent les états financiers trompeurs sur les performances environnementales ou les initiatives de développement durable ;
- Les changements économiques ou réglementaires, qui peuvent avoir un impact significatif sur les activités et les obligations de conformité des entités publiques ;
- Les coûts d'assurance, qui peuvent augmenter en réponse à l'augmentation des risques environnementaux ou à l'exposition aux aléas climatiques ;
- Les systèmes de contrôle interne inadéquats, en particulier ceux liés à la surveillance et au respect des réglementations environnementales et financières ;
- Les risques liés à l'information financière, tels que :
 - Des inexactitudes significatives dues à la non-reconnaissance de passifs (par exemple, pour l'assainissement de sites contaminés ou l'omission de dépenses liées à l'environnement)
 - Le non-respect des cadres d'information financière, notamment l'absence de provision pour les passifs environnementaux, l'amortissement des actifs dégradés sur le plan environnemental ou la divulgation des risques et obligations environnementaux potentiels ;
- Les impacts environnementaux à long terme, tels que la dégradation des ressources naturelles, qui peuvent entraîner des obligations juridiques, financières ou opérationnelles futures.

L'entité auditée peut adopter différentes approches pour gérer les questions environnementales. Les petites entités ou celles qui sont peu exposées aux risques environnementaux peuvent intégrer des systèmes de contrôle environnemental dans leurs systèmes de contrôle interne habituels. Les entités fortement exposées aux risques environnementaux peuvent concevoir et exploiter un sous-système de contrôle interne distinct, par exemple un système de gestion environnementale (SGE).

Il est également essentiel de comprendre l'environnement de contrôle pour les questions environnementales. Cela inclut l'examen de l'attitude, de la sensibilisation et des actions de l'organe directeur à l'égard du contrôle interne.

S'il existe un risque de non-conformité avec la réglementation ou d'inexactitudes significatives dans les états financiers, des procédures spécifiques doivent être conçues et mises en œuvre pour remédier à ce risque. Cela permet de garantir que les risques environnementaux potentiels sont correctement gérés et signalés.



3.4. Conception des audits environnementaux

Les audits environnementaux nécessitent un processus de conception structuré et stratégique qui s'aligne sur le mandat d'audit et tient compte de la complexité des questions environnementales. Une conception d'audit bien formulée définit une orientation claire, garantissant que l'audit est ciblé, pertinent et capable de produire des informations exploitables.

Grâce à une conception d'audit bien structurée, les ISC peuvent contribuer à améliorer la gouvernance environnementale, la responsabilité et l'efficacité des politiques menées.

3.4.1 Objectifs de l'audit environnemental

Les objectifs de l'audit constituent le fondement de sa conception. Ils orientent la portée, les questions, les critères et les méthodes à utiliser. Les objectifs doivent être clairement liés au mandat de l'audit et refléter la question ou la politique environnementale spécifique examinée.

Pour garantir leur pertinence et leur efficacité, ils doivent :

- Traiter des risques et des défis environnementaux importants ;
- Refléter les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable ;
- Tenir compte des interdépendances entre les secteurs, les niveaux de gouvernement et les institutions ;
- S'aligner sur les stratégies gouvernementales plus larges et les cadres de durabilité, tels que les plans de développement nationaux ou les objectifs de développement durable (ODD).

Des objectifs bien définis permettent de concentrer l'audit sur les domaines ayant le plus grand impact et garantissent que l'audit contribue à améliorer la gouvernance et les résultats environnementaux.

3.4.2. Méthodologie d'audit environnemental

Les audits environnementaux nécessitent souvent une approche multidisciplinaire en raison de la complexité et de la nature interdépendante des questions environnementales. Les méthodes peuvent impliquer l'utilisation d'indicateurs environnementaux, de données géospatiales, de projections basées sur des modèles ou de références scientifiques pour évaluer les performances et les impacts environnementaux.

La méthodologie choisie doit également tenir compte de la disponibilité et de la fiabilité des données, ainsi que de la nature dynamique des systèmes et des politiques environnementaux.

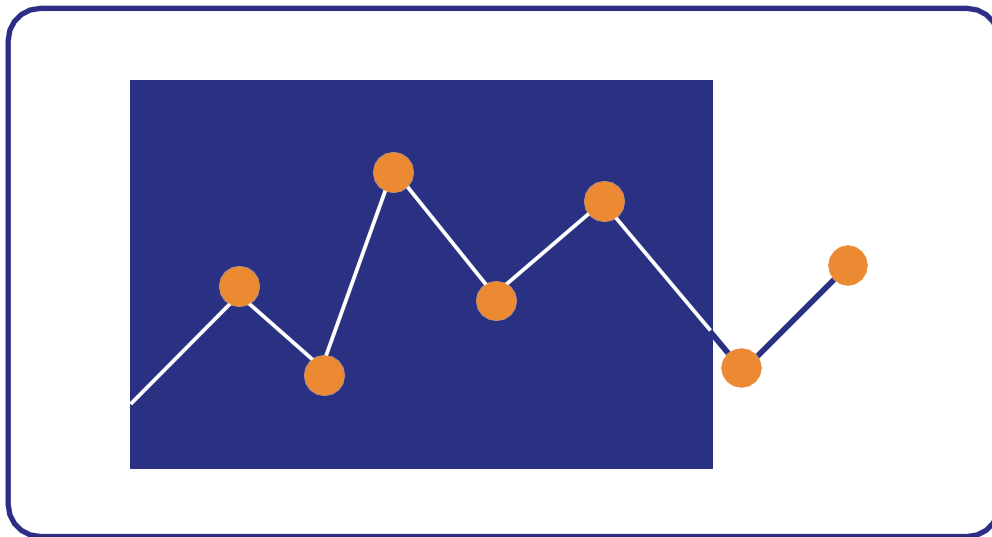
3.4.3. Questions d'audit environnemental

Les questions d'audit traduisent les objectifs en lignes d'enquête spécifiques auxquelles il est possible d'apporter des réponses. Elles jouent un rôle central dans l'élaboration de l'audit et doivent être fondées sur des preuves, tournées vers l'avenir et pertinentes sur le plan politique.

Questions efficaces pour un audit environnemental :

- Explorer les relations causales entre les politiques et les résultats ;
- Évaluer la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques dans tous les secteurs ;
- Examiner les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, notamment les institutions publiques, le secteur privé et la société civile ;
- Aborder la durabilité à long terme, y compris la justice environnementale et l'équité intergénérationnelle.

Les questions d'audit doivent être conçues de manière à déterminer si les objectifs environnementaux sont atteints, ainsi que comment et pourquoi des progrès sont réalisés ou non, afin de favoriser l'apprentissage et l'amélioration des performances du secteur public.



3.4.4. Critères d'audit pour les audits environnementaux

Lors de la planification d'un audit environnemental, il est essentiel de définir des critères d'audit appropriés, sur la base desquels les conclusions seront tirées.

Dans le cadre d'un **audit de performance environnementale**, les critères peuvent être qualitatifs ou quantitatifs et doivent définir les critères sur la base desquels l'entité auditée sera évaluée.

Les critères peuvent être généraux ou spécifiques, et porter sur :

- Ce qui devrait être, selon les lois, les réglementations ou les objectifs ;
- Ce qui est attendu, sur la base de principes solides, de connaissances scientifiques et de bonnes pratiques ; ou
- Ce qui pourrait être, dans de meilleures conditions.

L'objectif des critères d'un **audit de conformité environnementale** est de déterminer si une entité a mené ses activités environnementales en conformité avec les obligations applicables. Dans ce contexte, le terme « obligation » désigne toute exigence à laquelle l'entité auditée doit se conformer, qu'il s'agisse d'une obligation légale directe ou d'un devoir de se conformer aux politiques fixées par une autorité exécutive supérieure.

Pour les **aspects environnementaux d'un audit financier**, les critères permettent de déterminer si l'entité déclarante a correctement comptabilisé, évalué et déclaré les coûts, les passifs (y compris les passifs éventuels) et les actifs environnementaux.

Les critères d'audit varient d'un audit environnemental à l'autre et sont généralement sélectionnés et formulés avec un pouvoir discrétionnaire considérable laissé à l'auditeur.

Les critères utilisés pour évaluer l'objet de l'audit doivent être convenus avec l'entité auditée et clairement identifiés dans le rapport d'audit. Dans les audits environnementaux, les critères peuvent varier considérablement d'un audit à l'autre. Il est donc essentiel de préciser clairement les critères utilisés dans le rapport afin de garantir que les utilisateurs comprennent la base sur laquelle repose le travail d'audit et les conclusions qui en sont tirées.

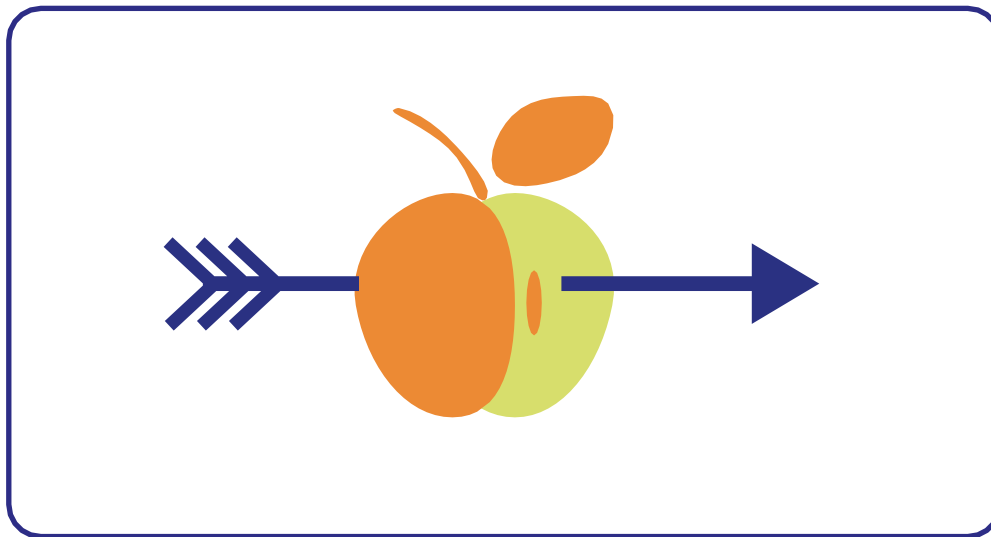
3.4.5. Sources des critères d'audit

Les sources faisant autorité comprennent :

- Les lois nationales – les actes législatifs et tous les règlements, règles, ordonnances, etc., pris en vertu d'une loi et ayant force de loi ;
- Les lois supranationales, telles que la législation adoptée par l'Union européenne ;
- Les accords internationaux, tels que les traités conclus avec d'autres juridictions et les conventions des Nations unies, comme l'accord de Paris dans le cadre de la CCNUCC ;
- Les normes obligatoires publiées par un organisme de normalisation faisant autorité, les normes publiées par d'autres organismes reconnus et les normes internationales publiées par un organisme reconnu ;
- Les documents stratégiques ;
- Les contrats ;
- Les directives politiques ;
- Les programmes adoptés par l'entité auditée, y compris les objectifs ou exigences spécifiques fixés par les autorités compétentes ;
- Les principes environnementaux, tels que le principe de précaution, le principe de prévention et le principe du pollueur-payeur.

Si l'entité a adopté des mesures spécifiques, telles que des Evaluations d'Impact Environnemental, des Evaluations Environnementales Stratégiques, des Analyses du Cycle de Vie ou des indicateurs de performance environnementale, celles-ci doivent être examinées afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables et complètes. Des critères généralement acceptés peuvent également être obtenus auprès d'associations professionnelles, d'organismes d'experts reconnus et de la littérature universitaire.

Si ces sources ne fournissent pas de critères, l'auditeur peut se concentrer sur les performances réalisées dans des organisations comparables, sur les meilleures pratiques identifiées grâce à l'analyse comparative ou à la consultation, ou élaborer des critères à partir de l'analyse des activités auditées. Des analyses comparatives peuvent également être effectuées sur les audits d'institutions similaires afin d'établir des critères pertinents. La base de données d'audits de l'INTOSAI WGEA constitue une bonne source d'audits.



4. RÉALISATION D'UN AUDIT ENVIRONNEMENTAL

Les données nécessaires à la formulation des conclusions d'audit sont souvent collectées à partir de diverses sources, notamment des documents, des analyses de données, des revues de littérature, des entretiens et des observations sur le terrain, comme des benchmarks. Dans les audits environnementaux, les aspects financiers peuvent être traités à l'aide de techniques telles que la vérification, le traçage et le recalcul, la validation de la fiabilité et du caractère raisonnable des modèles et des hypothèses ; et l'évaluation des lacunes dans les données, de la qualité des données et d'une éventuelle limitation de la portée.

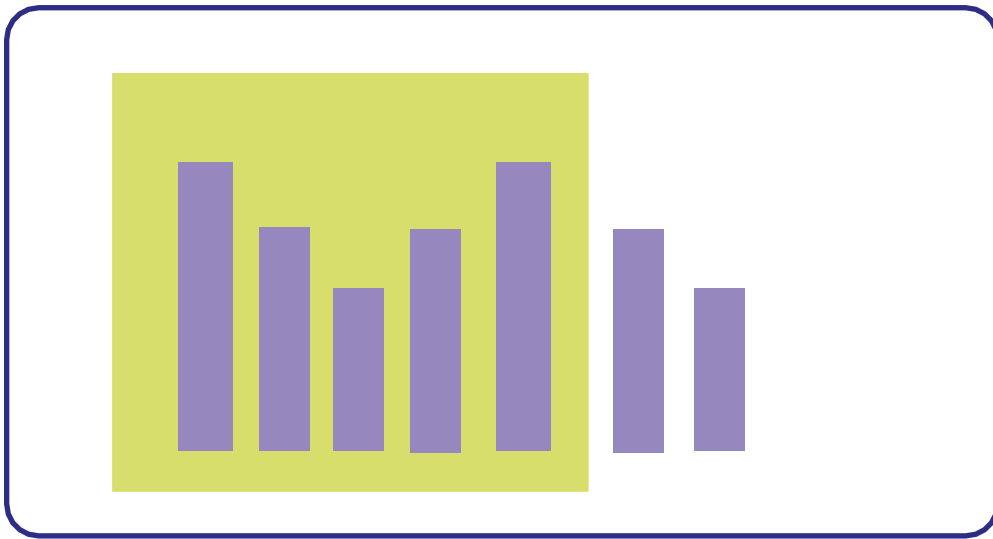
L'audit environnemental est généralement un domaine dans lequel les ISC peuvent expérimenter des technologies nouvelles et innovantes, comme l'analyse par satellite, les systèmes d'information géographique (SIG), l'utilisation de drones et le géomarquage, pour n'en citer que quelques-unes. De plus, la participation des citoyens, par exemple par le biais d'enquêtes ou d'audits participatifs, peut-être une approche précieuse, car les gens se soucient souvent de leur environnement et sont des experts en matière des sujets locaux liés à l'environnement.

En ce qui concerne les données, telles que les émissions de gaz à effet de serre ou les évaluations de la qualité de l'eau, les auditeurs ont tendance à s'appuyer sur les bases de données gouvernementales. Toute conclusion tirée de ces bases de données n'a que la fiabilité de la qualité des informations elles-mêmes. Il incombe en premier lieu à l'entité auditée de s'assurer qu'elle dispose de systèmes de gestion de l'information et de contrôles de qualité pour collecter des données sur ses opérations et ses performances.

Les audits peuvent détecter des failles dans les systèmes d'information utilisés pour contrôler la conformité environnementale. Il est donc essentiel de comprendre et, si possible, d'établir la fiabilité des données utilisées pour vérifier la conformité. Une ISC peut indiquer dans ses rapports dans quelle mesure l'exactitude des bases de données a été vérifiée de manière indépendante. Dans ce cas, le système d'information défaillant lui-même pourrait faire l'objet de l'audit. Le manque de qualité et d'exhaustivité des données sur les conditions environnementales, comme, par exemple, les niveaux de pollution dans les masses d'eau ou les évolutions des populations de poissons, peut poser problème.

Bien que la collecte de données sur les conditions environnementales relève de la responsabilité de l'entité auditée, l'ISC peut néanmoins avoir besoin de ces informations pour comprendre l'ampleur du problème et l'efficacité des mesures prises pour le contrôler.

Des données incomplètes ou de mauvaise qualité peuvent constituer une conclusion d'audit importante.



5. RAPPORTS ET SUIVI

Une communication efficace avec divers groupes permettra d'accroître la visibilité et l'intérêt pour les résultats de l'audit, renforçant ainsi l'impact de celui-ci. En outre, une communication efficace offre une perspective mûrement réfléchie pour les débats publics, ce qui est essentiel pour contrer les fréquentes controverses et les informations erronées qui entourent les questions environnementales. Il est donc essentiel d'intégrer l'évaluation indépendante de l'ISC dans ces débats.

La rédaction d'un rapport et la communication des résultats de l'audit sont essentielles pour maximiser l'impact de celui-ci. La tendance est aux rapports plus courts et plus visuels, ce qui peut renforcer l'efficacité des audits. Les audits environnementaux bénéficient souvent d'une abondance de supports visuellement attrayants, tels que des photographies et des cartes. Cependant, il est important que ces supports soient de haute qualité et respectent une méthodologie rigoureuse.

Les résultats des audits doivent être rendus publics et communiqués par le biais de canaux médiatiques appropriés. Le public cible comprend les ministères et agences responsables, les chercheurs, les ONG, ainsi que le grand public. Les audits environnementaux comprennent souvent des recommandations assorties d'objectifs à long terme. Lorsque les entités auditées savent que des audits de suivi seront effectués, elles sont plus enclines à mettre en œuvre les recommandations issues des audits. Cependant, il est difficile d'observer les résultats des audits environnementaux à court terme en raison du temps nécessaire pour que des changements significatifs prennent effet.

Les recommandations à court terme se concentrent généralement sur les mesures immédiates que les entités peuvent prendre pour résoudre les problèmes de conformité, améliorer la collecte de données ou renforcer les systèmes de surveillance. Il peut s'agir notamment de veiller à la bonne application des réglementations relatives aux zones protégées, d'améliorer la communication des données environnementales ou de renforcer la formation du personnel. Les recommandations à moyen terme, en revanche, impliquent souvent des changements structurels ou politiques, tels que l'amélioration des stratégies de réduction des risques de catastrophe, le renforcement des plans d'adaptation au changement climatique ou l'élaboration de stratégies nationales de réduction des déchets plastiques.

Si les recommandations à court et moyen terme contribuent à jeter les bases d'améliorations, l'impact réel des audits environnementaux ne se manifeste souvent qu'à long terme. Les changements environnementaux significatifs, comme la réduction de la pollution, la restauration des écosystèmes ou les mesures d'adaptation au changement climatique, nécessitent des efforts soutenus pendant des années, voire des décennies. Par conséquent, les auditeurs et les parties prenantes doivent reconnaître que les progrès environnementaux significatifs se font souvent progressivement et dépendent d'un suivi continu et d'un engagement politique.

Annexe 1 : Glossaire

Marchés du carbone : systèmes d'échange de quotas ou de crédits d'émission de carbone.

Économie circulaire : système économique visant à éliminer le gaspillage et à prolonger le cycle de vie des produits.

Changement climatique : modification à long terme de la température et des conditions météorologiques habituelles, principalement causée par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines.

Adaptation au changement climatique : actions visant à réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique en renforçant la résilience des communautés et des écosystèmes.

Atténuation du changement climatique : mesures humaines visant à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation durable des terres.

Audits coopératifs : ils peuvent être divisés en trois types.

Audits parallèles/concurrents : audits similaires menés simultanément par des organismes autonomes.

Audits coordonnés : audits conjoints avec rapports séparés ou combinés.

Audits conjoints : audits réalisés par une seule équipe issue de plusieurs ISC, donnant lieu à un rapport conjoint.

Double matérialité : prend en compte à la fois les impacts financiers et environnementaux/sociaux.

Services écosystémiques : avantages que les êtres humains tirent des écosystèmes (par exemple : l'air pur, l'eau, la pollinisation).

Actifs environnementaux : ressources naturelles ou composantes des écosystèmes qui fournissent des biens et services environnementaux, tels que l'air pur, la régulation de l'eau, la modération du climat et la biodiversité, souvent sans valeur marchande directe mais essentiels au bien-être écologique et humain.

Évaluations de l'Impact Environnemental (EIE) : évaluations des effets environnementaux potentiels des projets.

Passifs environnementaux : obligations légales ou constructives découlant d'activités passées ou en cours qui peuvent obliger une entité à prendre des mesures correctives pour réparer des dommages environnementaux, telles que le nettoyage de la contamination, la restauration ou le paiement d'amendes et de pénalités.

Systèmes de Gestion Environnementale (SGE) : systèmes permettant de gérer et d'améliorer la performance environnementale.

Indicateur de Performance Environnementale (IPE) : mesures utilisées pour évaluer la performance environnementale.

Géolocalisation : attribution de coordonnées géographiques à des données ou à des médias.

SIG (Systèmes d'Information Géographique) : systèmes permettant de saisir, stocker, analyser et visualiser des données spatiales ou géographiques.

Greenwashing : pratique consistant à donner une impression fausse ou trompeuse sur la performance environnementale ou la durabilité d'une organisation, d'un produit ou d'une politique.

Analyses du Cycle de Vie (ACV) : évaluations des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit ou d'un service.

Solutions fondées sur la nature : actions qui utilisent et s'inspirent des processus naturels pour relever les défis sociétaux et environnementaux.

Principe du pollueur-payeur : principe selon lequel le pollueur supporte le coût des dommages causés à l'environnement.

Principe de précaution : encourage les mesures préventives face à l'incertitude.

Principe de prévention : préconise des mesures proactives pour éviter les dommages environnementaux.

Planification des audits en fonction des risques : hiérarchisation des audits en fonction des niveaux de risque environnemental.

Évaluations Environnementales Stratégiques (EES) : évaluation des effets des politiques, plans et programmes proposés sur l'environnement.

Objectifs de Développement Durable (ODD) : 17 objectifs mondiaux et 169 cibles visant à promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

Problèmes transfrontaliers : défis environnementaux qui dépassent les frontières nationales.

Approche pangouvernementale : approche coordonnée impliquant tous les secteurs concernés du gouvernement.

Annexe 2 : Abréviations

UE : Union européenne

IAASB : Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance

INTOSAI : Organisation internationale des Institutions Supérieures de Contrôle

ISA : Normes internationales d'audit

ISSAI : Normes internationales des Institutions Supérieures de Contrôle

AME : Accord multilatéral sur l'environnement

ONG : Organisation non gouvernementale

ISC : Institution Supérieure de Contrôle

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

WGEA : Groupe de travail sur l'audit environnemental

Annexe 3 : Quelques-uns des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) actuels

- Convention sur la diversité biologique (CDB) et Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la diversité biologique
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Accord de Paris
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international
- Convention de Ramsar sur les zones humides
- Protocole de Carthagène sur la biosécurité (dans le cadre de la CDB)
- CITES – Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- Convention de Minamata sur le mercure
- Convention d'Espoo (sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière)
- Convention d'Aarhus (sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement)
- Convention de Bamako (sur l'interdiction d'importer en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontières et de la gestion des déchets dangereux en Afrique)